

Image not found or type unknown



Bilan thermique à annexer au bail locatif

Par **koala**, le **23/01/2008** à **10:32**

selon les nouvelles s loi il faut annexer au bail un bilan thermique.rnJ'ai fait réaliser un projet par un professionnel, mais celui ci estime ma consommation de fuel à 2500 euros par an. Or ma consommation (réelle sur 10 ans) est de 720 euros par an en chauffant à 21 degrés.rnDans mon cas ce bilan me désavantage. Puis je faire valoir ma consommation réelle en guise de bilan thermique? quelle serait la solution?rnmerci de me répondrernbien cordialement